

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2020

Le 3 Novembre à 20h39

Présents : BADUEL Christine, BORIE Simon, BORNES Jérémie, CONDAMINE Géraud, CRUEGHE Thierry, DELZANGLES Jacques, Marc FLAGEL, REALLON Marianne RIGAUDIERE Vincent, VIGIE Cécile.

Madame Baduel est arrivée en retard. Il avait été annoncé.

Est nommé secrétaire de séance Monsieur BORIE Simon

Procès-verbal du 29 septembre adopté à l'unanimité des voix en présence.

ORDRE DU JOUR :

I- TRAVAUX CORNET

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux visés en objet ont été réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total et définitif de l'opération s'élève à 26 853.86 € HT.

En application de la délibération du comité syndical, en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront soldés qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours correspondant à 60 % du montant HT de l'opération réalisée, soit :

- Montant total du Fonds de Concours : 16 112 ,32 €
- A déduire 1^{er} acompte déjà versé : 5 773, 24 €
- Reste à payer : 10 339, 08 €.

Comme indiqué dans la délibération précédente, ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution de la commune suivant les modalités exposées dans le courrier du 14 janvier 2010 du président du S.D.E.C.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1 ° de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet,
- 2° d'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours,
- 3 ° d'inscrire dans les documents budgétaires de la commune, les sommes nécessaires à la réalisation des travaux.

II- INVESTISSEMENTS 2021

a) MENUISERIES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que plusieurs devis concernant les menuiseries du bâtiment communal ont été réactualisés notamment ceux des entreprises BOUYSES MENUISERIES et SERRAT CANTALU.

Le projet de changement des menuiseries rentre dans plusieurs contrats de demande de subventions notamment le CONTRAT RURALITE rappelle monsieur le Maire. Afin de finaliser ce projet pour l'année à venir, et pouvoir faire un choix cohérent entre les différentes propositions des entreprises, il convient de statuer sur le choix des matériaux souhaités.

A l'unanimité des voix, le conseil porte son choix sur des menuiseries en BOIX/ALU.

b) CIMETIERE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon (commencée en février 2017) est arrivée à son terme. La crise sanitaire de la COVID-19 ayant considérablement impacté la fin de la procédure, il conviendra au premier trimestre de 2021 de prendre les arrêtés nécessaires à sa clôture et de procéder à la création de l'ossuaire qui récupèrera l'ensemble des ossements.

La commission est renouvelée. En sont membres Jacques Delzangles, Marc Flagel, Cécile Vigié et Simon Borie.

III- Désignation de représentant au CCSPD d'AURILLAC.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de délibérer afin de désigner un représentant qui siègera au Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Mme BADUEL Christine est élue sur proposition afin d'être membre titulaire de la CCSPD.
Mr Borie sera son Suppléant.

Après délibération le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Le cout de l'éclairage public a subit une augmentation de 67,7% en 10 ans.
 - Pour les travaux de Cornet, une demande de subvention supplémentaire à titre exceptionnel est demandée au département.
 - Concernant le dossier Etang commun. Monsieur le Maire informe les membres du conseil que l'audit s'est globalement bien passée. Un avocat pouvait être pris. Le dossier a été réputé complet. La procédure est partie au Parquet qui décidera de poursuivre ou de prononcer un non-lieu.
- Il y a une nécessité de donner un statut juridique à l'étang.

-Vincent Rigaudière intervient concernant l'ouverture du chemin de randonnée à Lacombe. La commission environnement s'est rendue sur place. La question qui se pose concerne l'issue de ce dernier sur la Marnière afin d'offrir au chemin une continuité. Il y a un gros travail de déblayage au niveau du ruisseau.

Fin de séance 22h40.